

Ref : CFVU 2020/18

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADÉMIQUE
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
(CFVU) DU 25 MAI 2020**

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ÉLECTION À LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
DE LA PERSONNALITÉ EXTÉRIEURE DÉSIGNÉE À TITRE PERSONNEL**

➡ **La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique de l'Université Bordeaux Montaigne, réunie en sa séance du 25 mai 2020, sous la présidence de Monsieur Lionel Larré,**

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

*Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,
Vu l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances administratives à caractère collégial,*

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire (jusqu'au 10 juillet 2020) et complétant ses dispositions,

Vu le plan de continuité pédagogique établi par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 13 mars 2020,

Vu le plan de reprises d'activités de l'Université Bordeaux Montaigne publié le 15 mai 2020,

Vu la délibération CA2020/22 du 20 mai 2020 relative à l'élection à la présidence de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la délibération CFVU2020/17 du 25 mai 2020 relative aux modalités d'organisation à distance des séances de la CFVU en période de crise sanitaire Covid-19

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Considérant que la personnalité extérieure désignée à titre personnel à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Bordeaux Montaigne est élue par ladite commission sur examen de la proposition du président d'université et de celle présentée par un tiers des membres de la commission,

Considérant la candidature unique de Madame Véronique Lespinet-Najib, chargée de mission Handicap à Bordeaux INP, telle que proposée par le président d'université, pour exercer un mandat de personnalité extérieure intuitu personae au sein de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne,

➡ L'élection ayant lieu en un tour de scrutin à la majorité relative des votants,

DÉCIDE:

Article 1 - Résultat du vote

Nombre de membres présents	29
Nombre de membre(s) représenté(s)	0
Nombre de votants	29
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	0
Nombre d'abstentions	9
Nombre de suffrages valablement exprimés	20
Nombre de suffrages obtenus pour LESPINET-NAJIB Véronique	20

→ Madame Véronique Lespinet-Najib, ayant obtenu la majorité requise à l'issue du scrutin, est élu membre de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne en qualité de personnalité extérieure *intuitu personae*, pour un mandat de quatre ans. Son mandat prend fin au plus tard avec celui des représentants élus des personnels membres de ladite commission.

Article 2 - Exécution de la présente délibération

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 - Publication de la présente délibération

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.
Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré à distance par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, le 25 mai 2020.



Le président,

Lionel LARRÉ.

Publié le:

29 MAI 2020

Transmis à la Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine:

29 MAI 2020